fusion.COM'

NUMÉRO 1

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Ville de SAINT-MARTIN LEZ-TATINGHEM

MAI 2016

www.ville-saintmartinaulaert.fr
www.tatinghem.fr

ÉDITORIAL

Chers Concitoyens, Chers Amis,

L'Equipe Municipale se joint à nous pour vous dire notre fierté et notre joie de vous adresser le premier numéro du magazine d'informations de Saint Martin-lez-Tatinghem que nous avons tout naturellement appelé « Fusion.Com ».

Ce nouveau lien d'informations, que vous recevrez à échéance régulière, vous livrera tous les renseignements que vous êtes en droit d'attendre sur le fonctionnement des services de la Commune Nouvelle que nous bâtissons progressivement afin de lui assurer les meilleures fondations possibles, gage de sa pérennité et de sa réussite.

L'Equipe Municipale comme les agents territoriaux sont totalement mobilisés à cette tâche et nous tenons à les remercier très sincèrement pour leur travail et leur investissement.

Ce premier numéro a notamment pour ambition de vous informer des premières décisions qui ont été prises par votre Conseil Municipal et qui visent à structurer et à organiser la Commune Nouvelle.

Vous le verrez à la lecture de cette première sortie, la fusion entre nos deux communes nous a permis de mutualiser nos moyens matériels et humains qui se traduisent déjà par des changements notables dans l'offre de services qui vous est apportée, comme pour un certain nombre de travaux ou chantiers réalisés par les agents techniques qui ont pris la pleine mesure de cette nouvelle organisation.

L'harmonisation de nos fiscalités sur 12 ans, conjuguée à la réduction de nos dépenses et au maintien des dotations d'Etat sur 3 ans à hauteur de 530 000 € doivent par ailleurs nous permettre de retrouver très rapidement des marges de manœuvre budgétaire.

Vous l'avez compris, nous sommes totalement engagés et investis dans cette belle aventure qui a démarré officiellement le 16 décembre 2015 avec la décision des conseils municipaux de créer la Commune Nouvelle, afin de démontrer que nous avons eu raison, avant les autres, de nous engager dans cette voie de l'avenir et de la modernité.

Info de dernière minute : C'est une Equipe Municipale soudée et rassemblée qui a adopté à l'unanimité le Budget Primitif pour 2016, dans le respect des engagements de la Charte Fondatrice, lors du Conseil Municipal du mercredi 27 avril. Nous reviendrons plus en détail sur ce budget dans le prochain numéro de « Fusion.Com ».

L'Equipe Municipale reste bien entendu à votre entière écoute et disposition.

Bien cordialement,

Gilles LOUF	Bertrand PETIT
Maire Délégué de la Commune de Tatinghem	Maire de Saint-Martin-lez-Tatinghem
Vice-Président de la CASO	Vice-Président du Conseil Départemental

SOMMAIRE

Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal	P. 3
Une Commune Nouvelle, pour quoi faire..	P. 4 & 5
Vos élus	P. 6
Le Centre Communal d'Action Social	P. 7
Informations Pratiques	P. 8
Accueil Collectif de Mineurs	P.9
Faisons le Point sur les travaux	P. 10
Communiqués	P. 11
Les Déchets Verts	P. 12
Calendrier des prochaines manifestations	P. 13
Informations Municipales	P.14
Projet de Mutuelle Communale	P.15

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis la création de la nouvelle commune, le conseil municipal s'est réuni à trois reprises.
L'installation du Conseil Municipal s'est déroulée le 16 janvier dernier avec l'élection du Maire et des Adjoints*. Lors de la réunion du 18 janvier, le tableau des emplois de la commune nouvelle a été approuvé. Au cours de cette séance, le Conseil municipal a également constitué le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Martin-lez-Tatinghem et élu les membres du Conseil d'Administration. Il a procédé en outre à la création des différentes commissions municipales, mis en place les conseils communaux des communes déléguées avant de clôturer la réunion par l'attribution des compétences déléguées au maire .

* *Retrouvez le détail dans l'article « Une commune nouvelle, pour quoi faire... » pages 4 à 6*

RÉUNION LE 24 MARS 2016, LE CONSEIL MUNICIPAL A EXAMINÉ UNE VINGTAINE DE QUESTIONS DANS LES THÉMATIQUES SUIVANTES :

FINANCES

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
Le conseil prend acte des orientations budgétaires présentées

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE ET DE MISE AUX NORMES
Adopté à l'unanimité

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE RÉSEAU D'EAU PLUVIALE
Adopté à l'unanimité

GENDARMERIE DE TATINGHEM – GARANTIE D'EMPRUNT À PAS DE CALAIS HABITAT
Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions

BUDGET PRIMITIF 2016 – OUVERTURES PARTIELLES DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT
Adopté à l'unanimité

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ – SITES INFÉRIEURS À 36 KVA
Adopté à l'unanimité

DÉCOMPTE DE RÉSILIATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DE LA MAISON DU RIVAGE – ENTREPRISE SOTRABAT
Adopté à l'unanimité

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION LES EMERAUDES MAJORETTES – VERSEMENT À LA COMMUNE
Adopté à l'unanimité

INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIERS PROVISOIRES
Adopté à l'unanimité

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
Adopté à l'unanimité

SPORT

CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE SALLE MUNICIPALE AVEC L'AMGA
Adopté à l'unanimité

JEUNESSE

ARRÊT DU CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES JEUNES – CRÉATION D'UN CONTRAT COLONIE
Adopté à l'unanimité

EXTENSION DE LA DÉCLARATION DDCS AUX SITES SCOLAIRES DE LA COMMUE DÉLÉGUÉE DE SAINT-MARTIN-AU-LAËRT POUR LE FONCTIONNEMENT DES NAP – DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAF POUR LA FORMATION DU PERSONNEL
Adopté à l'unanimité

PERSONNEL

CONTRAT D'ADHÉSION RÉVOCABLE À L'ASSURANCE CHÔMAGE
Adopté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ADHÉSION AU COMITÉ NATIONALE D'ACTION SOCIALE (CNAS)
Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT
Adopté à l'unanimité

INSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER
Adopté à l'unanimité

PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
Adopté à l'unanimité

VENTE D'UN LOGEMENT LOCATIF PAR LA SA D'HLM LOGIS 62
Adopté à l'unanimité

CRÉATION D'UNE COMMISSION GÉNÉRALE
Adopté à l'unanimité

PUBLICITÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Retrouvez les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal sur www.tatinghem.fr ou sur www.ville-saintmartinaulaert.fr

UNE COMMUNE NOUVELLE, POUR QUOI FAIRE...

Le 16 décembre dernier, les conseils municipaux de Tatinghem et Saint-Martin-Au–Laërt ont validé le projet de fusion des deux Communes. Le point sur cette opération.

●●● PARCE QU'EN SE REGROUPANT, ON SE RENFORCE POUR MIEUX EXISTER

Les deux communes fondatrices mutualisent leurs compétences et les services indispensables au développement et à l'épanouissement des habitants. Elles ont la volonté d'offrir à chaque habitant la même qualité de services. Et les capacités budgétaires augmentent au moment où les communes doivent faire face à des baisses de dotations de l'Etat et des dépenses nouvelles telles que les nouveaux rythmes scolaires.
Montant d'économie réalisé sur 3 ans au titre de la DGF, 530 000 €uros.

●●●DES ORIENTATIONS DÉFINIES

Elles sont clairement définies dans la charte fondatrice votée par les deux communes consultable sur www.tatinghem.fr
ou sur www.ville-saintmartinaulaert.fr :

- Unir les moyens des 2 communes afin d'améliorer le niveau de service en affirmant le principe d'une réduction de la dépense ;
- Garantir l'équité de traitement de l'ensemble des habitants de la commune nouvelle ;
- Réaliser des économies et préserver les dotations de l'Etat.

●●●LA COMMUNE NOUVELLE PREND LE NOM DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Les anciennes Communes TATINGHEM et SAINT-MARTIN-AU-LAERT deviennent automatiquement communes déléguées, chacune conservant son nom et son territoire historique.
La Commune nouvelle est substituée aux anciennes dans tous leurs contrats et pour l'ensemble des biens, droits et obligations.
Tout le personnel municipal est rattaché à la Commune nouvelle.

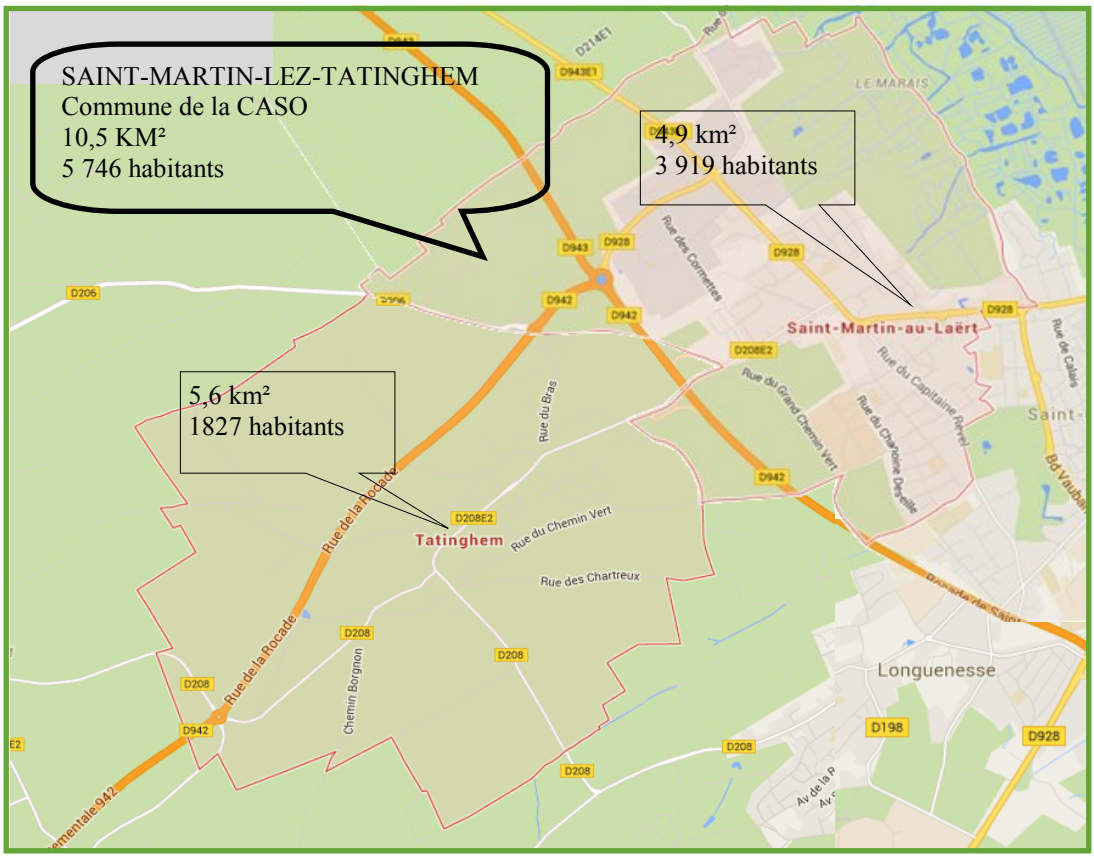

●●●UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ MAINTENU

Les 2 mairies sont conservées, afin de garantir aux habitants un service de proximité. Chaque Commune conserve une antenne de CCAS.
Les Conseils Municipaux des Jeunes actuellement en place sont maintenus. Leur renouvellement se fera à l'échelle de la commune nouvelle.

●●●UN NOUVEAU CONSEIL

Depuis le 1er janvier 2016, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle est composé de 44 élus (19 de Tatinghem et 25 de Saint-Martin-Au-Laërt). Aux prochaines élections municipales en 2020, le Conseil comprendra 33 élus.

LE C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est chargé de la vie sociale et solidaire de la Commune.
Cette structure est assurée par un Conseil d'Administration qui est composé d'élus et de personnes nommées pour leurs compétences.

Le Maire, Bertrand PETIT
est président de droit.

Les membres élus

Jean LEMARIE, Gilles LOUF, Georges BIZET, Sylviane LEFEBVRE, Lydie DECLOITRE, Eric YVART, Sophie MILON, Marie-Claire METEYER

Les membres nommés

Francis BRIOUL, Gilbert CAPELLE, Paul EVERAERE, Marie-Cécile FOUCAUT, Valérie LOONIS, Daniel MILON, Anne-Sophie TOUPIOL, et Maryse VANDRIESSCHE

LES COMMISSIONS

Le Maire, Bertrand PETIT et
le Maire délégué, Gilles LOUF
sont présidents de droit de toutes les Commissions.

- **Travaux, urbanisme, environnement, propreté et cadre de vie, ruralité**
Jean-Paul HOLLANDER, Alexandre SANNIER, Jean-Paul MALADRY, Anicet CHOQUET, Didier SANTRAIN, Sophie MILON, Vincent CAILLAU, Xavier COURTIN, Cathy GRESSIER, Franck FOULON

- **Manifestations et vie associative**
Bernard HAU, Christelle GODART, Jean-Claude BEE, Sylviane LEFEBVRE, Patrick TILLIER, Sylvie BELPALME, Virginie GODIN, Dorothée LEVRAY, Mathieu DESFACHELLES

- **Affaires scolaires, culture, jeunesse et sports, petite enfance**
Marie MERIAUX, Dorothée LEVRAY, Marie-Agnès LAMOTTE, Patrick TILLIER, Valérie LAGACHE, Frédéric GAUTRIN, Christelle GODART, Frédérique CHAMPENOIS, Arnaud CHILOUP, Didier LHOMEL, Xavier COURTIN, Lydie DECLOITRE, Virginie MILBLED

- **Affaires sociales et solidarité**
Jean LEMARIE, Georges BIZET, Eric YVART, Sophie MILON, Dominique HAU, Séverine DOS SANTOS ALVES, Virginie MILBLED

- **Finances, économie et personnel**
Patrick TILLIER, Michel HILMOINE, Marie-Thérèse JAUSS, Valérie LAGACHE, Jean-Paul HOLLANDER, Didier LHOMEL, Alexandre SANNIER, Hervé FERARE, Marie-Claire METEYER, Lydie DECLOITRE

- **Sécurité, communication et relations avec la population**
Anicet CHOQUET, Marie-Thérèse JAUSS, Jean LEMARIE, Frédéric GAUTRIN, Cathy GRESSIER, Marie MERIAUX, Mathieu DESFACHELLES

VOS ÉLUS

Lors du Conseil Municipal d'installation du 16 janvier dernier, ont été élus :

●●●MAIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE ET DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-MARTIN-AU-LAERT

Bertrand PETIT

●●● MAIRE DÉLÉGUÉ DE TATINGHEM

Gilles LOUF
délégué à la Modernisation de la Ville et des services publics communaux, à la Gestion des Ressources Humaines, à la Coordination et aux relations avec les conseils délégués

●●● ADJOINTS

Anicet CHOQUET
1er Adjoint, délégué à la Communication, à la relation avec la population, à la sécurité et à la Police Municipale

Marie MERIAUX
2ème Adjoint, délégué aux Affaires scolaires, aux activités périscolaires et à l'accueil de loisirs sans hébergement

Alexandre SANNIER
3ème Adjoint, délégué aux Projets structurants, à la gestion des cimetières et des espaces verts, à l'environnement et au développement durable

Marie-Thérèse JAUSS
4ème Adjoint, délégué à la ZA économique, aux commerces, à l'artisanat, la sécurité dans les locaux recevant du public et l'accessibilité

Jean-Paul HOLLANDER
5ème Adjoint, délégué aux Travaux, à l'urbanisme et au cadre de vie

Dorothée LEVRAY
6ème Adjoint, délégué à la Jeunesse et au Conseil Municipal des Jeunes

Bernard HAU
7ème Adjoint, délégué aux Fêtes et Cérémonies

Marie-Agnès LAMOTTE
8ème Adjoint, délégué à la Petite Enfance et aux affaires culturelles

Patrick TILLIER
9ème Adjoint, délégué au Budget et à la programmation financière

Christelle GODART
10ème Adjoint, délégué aux Relations avec les associations, à l'animation de la Maison du Rivage

Michel HILMOINE
11ème Adjoint, délégué à la Stratégie financière, l'orientation budgétaire et la gestion de la dette

Valérie LAGACHE
12ème Adjoint, délégué à la Bibliothèque Municipale, au Cyber-centre et au Centre d'Animation Jeunesse

Jean LEMARIE
13ème Adjoint, délégué aux Affaires Sociales

●●● CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Frédéric GAUTRIN
délégué aux Sports

Jean-Paul MALADRY
délégué aux Affaires agricoles et au remembrement foncier

Georges BIZET
délégué à la Solidarité, au handicap et aux actions en faveur des personnes âgées

●●● CONSEILLERS MUNICIPAUX

Jean-Claude BEE, Sylvie BELPALME, Lucile BOULAINGHIER, Vincent CAILLAU, Frédérique CHAMPENOIS, Arnaud CHILOUP, Xavier COURTIN, Lydie DECLOITRE, Mathieu DESFACHELLES, Séverine DOS SANTOS ALVES, Hervé FERARE, Franck FOULON, Virginie GODIN, Cathy GRESSIER, Franck GRUSON, Anne-Marie GUYOT, Dominique HAU, Sylviane LEFEBVRE, Didier LHOMEL, Virginie MILBLED, Sophie MILON, Marie-Claire METEYER, Séverine NACINOVI, Claire PETITPRE, Didier SANTRAIN, Eric YVART.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONTACTS
Jean LEMARIE, adjoint aux Affaires Sociales
Mme Nathalie LEROY ou Mme Jennifer SEGOND
ccasville.sml@orange.fr
Tél : 03 21 98 60 00
Horaires d'ouverture
9h00/12h00 - 14h00/17h00
Sauf les lundis, mercredis et vendredis après-midi
Possibilité de rendez-vous

Permanences le mardi de 17h30 à 18h30, en Mairie de Tatinghem
Mr Georges BIZET, Conseiller Municipal délégué aux Affaires sociales
Mme Aurore REGNIEZ
Sur rendez-vous
aurorereGniez@mairietatinghem.fr
Tél : 03 21 98 96 16

●●● LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Vous avez plus de 65 ans, handicapé, temporairement invalide (maladie, maternité...), vous pouvez alors bénéficier du portage repas. Trois menus au choix dont un régime, très variés et équilibrés, sont établis pour 15 jours.
Le portage individualisé à domicile a lieu chaque matin entre 10h00 et 12h00, du lundi au vendredi. Le service s'effectue en liaison froide, avec la possibilité de repas le week-end, livré le vendredi. Pour bénéficier du service, il convient de contacter le CCAS 72 heures à l'avance pour le ou les jours de livraison souhaités.
Chaque repas est facturé 6,79€. Le montant des repas livrés dans le mois est réclamé dans le courant du mois suivant par la Trésorerie de Saint-Omer.

●●● L'AIDE ALIMENTAIRE ET À LA CANTINE

Il est possible de bénéficier d'une aide alimentaire suivant les ressources et le montant des charges ainsi que de la composition familiale. Celle-ci peut s'accompagner d'une aide à la cantine pour les enfants fréquentant l'une des écoles de la Commune.

●●● L'AIDE À L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ANCIEN CENTRE DE LOISIRS)

Une aide aux familles résidant dans la Commune et dont les enfants fréquentent l'ACM est octroyée selon les barèmes du quotient familial (Aide au Temps Libre) délivrés par la Caisse d'Allocation Familiale CAF.

●●● AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans, une aide au permis de conduire est possible.

●●● AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Pour les personnes titulaires de la carte d'invalidité égale ou supérieure à 80%, il est possible d'obtenir une aide à l'achat de matériel pour l'aménagement du logement ou pour le maintien à domicile.

●●● BOURSE À L'ENSEIGNEMENT

Une bourse à l'enseignement est accordée aux jeunes fréquentant un établissement d'études supérieures.

●●● COLIS DES AÎNÉS

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la ville offre aux aînés un colis. Ces colis sont attribués aux personnes seules ou en couple.

●●● CADEAU DE NOËL AUX TITULAIRES DE LA CARTE D'INVALIDITÉ

Les personnes handicapées titulaires de la carte d'invalidité au taux de 80% ou plus, en cours de validité peuvent bénéficier d'un cadeau de Nöel.

●●● ALLOCATION POUR LES JEUNES DE 16 À 25 ANS

Pour les fêtes de fin d'année, la commune accorde une allocation en faveur des jeunes de 16 à 25 ans ne bénéficiant d'aucun revenu.

L'ADRESSAGE

La création d'une commune nouvelle n'est pas sans conséquence sur les adresses existantes.
Pour vous assurer de la bonne distribution de vos courriers et colis, voici la marche à suivre

Pour Saint-Martin-Au-Laërt

FRANCE 0,00

Identité du destinataire
N° et LIBELLE DE LA VOIE
62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Pour Tatinghem

FRANCE 0,00

Identité du destinataire
N° et LIBELLE DE LA VOIE
TATINGHEM
62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

POLICE MUNICIPALE

Monsieur David COLPIN, Policier Municipal de Saint-Martin-Lez-Tatinghem,
participe à la sécurité et à la tranquillité publique lors de rondes préventives et d'interventions spécifiques. Il s'assure du bon déroulement des événements organisés dans la ville et préserve la sûreté des établissements municipaux, des voies et espaces ouverts au public.
Il veille au respect du Code de la route, à la fluidité du trafic et au respect des règles de stationnement.

PARIS-ARRAS TOUR

La course cycliste Paris-Arras tour, (course cycliste internationale de l'U.C.I. Europe Tour) fait étape dans l'Audomarois le Samedi 21 Mai 2016.

Paris-Arras Tour est composée de trois étapes du vendredi 20 au dimanche 22 Mai 2016.
L'Audomarois a la chance d'accueillir la 2ème étape (200kms), avec l'arrivée à Tatinghem, Commune déléguée de Saint-Martin-Lez-Tatinghem.
Le départ est prévu à Barlin vers 11h45 et l'arrivée sera jugée vers 17h00 face à la Mairie de Tatinghem.

Les coureurs arriveront de Setques, Wisques, Wizernes puis de Longuenesse par la rue Filleul, passeront devant le cimetière, arriveront sur Tatinghem par la Rue Buchonchelle, pour se diriger ensuite vers la route de Boulogne, et emprunter la Rue du Milou. Ils effectueront 3 boucles, avec deux passages sur la ligne d'arrivée.

Nous vous attendons nombreux pour encourager ceux qui deviendront peut-être les champions de demain.

Dans le cadre du bon déroulement de cette manifestation, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place ce samedi 21 Mai 2016. Ces informations vous seront communiquées très prochainement.

ACM ÉTÉ 2016
Commune déléguée Saint-Martin-au-Laërt

L'Association des Familles accueille à l'Ecole du Long Jardin, Rue des Iris à Saint-Martin-au-Laërt, les enfants âgés de 4 à 14 ans.

Du Mercredi 6 au Vendredi 29 juillet
journée complète ou 1/2 journée
Du Lundi 1 au Vendredi 5 août
1/2 journée

Retrait des dossiers d'inscription à partir du 9 Mai
À la Maison du Rivage
ou en Mairie de Saint-Martin-au-Laërt .

Inscriptions du 11 au 18 juin 2016
à la Maison du Rivage.
Du lundi au vendredi de **18h00 à 19h30**
et le samedi de **10h30 à 12h00**

Renseignements : Valérie Lagache 03.21.88.83.92

ACM ÉTÉ 2016
Commune déléguée Tatinghem

L'ACM de Tatinghem accueille au Groupe Scolaire Léon Blum, Route de Boulogne à Tatinghem, les enfants âgés de 3 à 17 ans.

Du Jeudi 7 juillet au vendredi 5 août
En journée complète.
Possibilité d'inscription en 1/2 journée
pour les 3 - 6 ans

Retrait des dossiers d'inscription à partir du 8 juin
En Mairie de Tatinghem
ou sur www.tatinghem.fr

Les inscriptions se font à la semaine en Mairie de Tatinghem. Pour la 1ère semaine, clôture des inscriptions **le mercredi 29 juin**. Pour les autres semaines, inscriptions jusqu'au mercredi

Renseignements au 03 21 38 03 47
ou sur www.tatinghem.fr

COLONIE

La Commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem propose cette année prioritairement pour les 14 - 17 ans, un séjour en Savoie (activités de pleine nature Exception'Aile)
du Mercredi 3 au Mercredi 17 août.
Clôture des inscriptions le 28 mai 2016.

Le séjour est organisé en partenariat avec l'association « les Compagnons des jours heureux »
infos : www.compagnons.asso.fr
16 places sont prévues et la participation familiale pour le séjour est fixée à 200 €
(Aide financière de la CAF en vue du partenariat existant).

Réunion d'information
le Mercredi 11 Mai 2016 à 18h30
A la Maison du Rivage

SUR LES TRAVAUX

TRAVAUX TERMINES,
EN COURS DE REALISATION OU EN PREVISION
1er SEMESTRE 2016

Commune déléguée de TATINGHEM :
-Peinture de la façade arrière de la cantine du Groupe Scolaire L. Blum
-Pose de stores à la Bibliothèque
-Pose d'un détecteur de présence à la Salle Polyvalente

-Installation d'un éclairage ext. derrière la Cantine
-Rénovation du tableau électrique de la salle de sports

Commune déléguée de St MARTIN au LAERT :
-Pose d'une clôture séparative entre le Groupe Scolaire du Chemin Vert et l'Habitation, réalisation de trottoirs pour l'accès à la chaufferie et la sortie de secours rue de Gascogne
-Création d'une plate forme et vestiaires ainsi que remise en peinture des bureaux du local technique municipal

-Réfection du grillage des courts de tennis
-Différents travaux de maintenance dans les bâtiments communaux
-Aménagement d'un local rangement en pièce de vie à la Mairie
-Réfection du bandeau du préau au Groupe scolaire du Chemin Vert
-Fabrication de meubles pour la Bibliothèque
-Remise en peinture des murs intérieurs du local occupé par l'association modélisme rue du Tertre

SUR LES ESPACES VERTS

Commune déléguée de TATINGHEM :
-Aménagement d'un massif Cité de la Briqueterie et Rue du Bras au niveau de la borne à incendie

-Paillage des massifs
-Aménagement du parterre parking de la salle Polyvalente
-Réfection de la clôture Résidence Eugène Roland avec pose de plantes grimpantes

Commune déléguée de St MARTIN au LAERT :
-Plantation d'une haie de buis aux ateliers municipaux et d'une haie bocagère à l'arrière

-Paillage des massifs

LA HALTE DETENTE « A PETITS PAS »

Appel à bénévoles

Depuis le 3 novembre 2009, la halte détente Alzheimer « A petits pas » reçoit les malades ayant la maladie D'Alzheimer ou apparentée, tous les mardis de 14h à 17h pour une après midi récréative et créative, dans la salle Pierre Devin à la maison des associations , pour une participation de 5€/semaine.
L'effectif des malades augmente de mois en mois et nous sommes dans l'impossibilité de prendre tout le monde. La raison est le manque de bénévoles. Nous avons le matériel et le local.

Nous faisons donc appel à toute votre générosité,
à votre amour de l'autre, à votre gentillesse et à votre disponibilité
(une demi-journée par semaine sauf pendant les vacances).

Contact : Mme Caron Charline au 03/21/98/24/90,
charlinecaron@aol.com

DON DU SANG

Le dévouement des donneurs de sang bénévoles fait l'objet d'une reconnaissance au moyen de diplômes et d'insignes distinctifs.
Les récompenses 2015 de Saint-Martin-au-Laërt et deTatinghem sont attribuées à 12 donneurs.

Niveau 2 (10 dons) insigne bronze
BEYART Olivia, HUMBERT Claudine, LELIEVRE Bastien, LEMORT Guillaume, LEMORT Murielle, RIGAUT Jean-Baptiste et VANACKER Aurore.

Niveau 3 (25 dons) insigne bronze
DUBOIS Sabine, GUILBERT Françoise et POUCHELE Cédric.

Niveau 5 (100 dons) insigne or
DUQUENOY Philippe

Niveau 6 (150 dons) insigne or une palme
BLONDE Yves

« LE SANG, C'EST LA VIE »
Vous recherchez une collecte, connectez-vous sur www.dondusang.net

XILAN

L'Internet Haut Débit pour tous!

Suite à un constat de carence du Haut Débit Internet pour de nombreux foyers du territoire, l'opérateur Internet XiLAN a été délégué par la collectivité pour apporter le Haut Débit Internet à partir d'une technologie radio performante .
Si votre accès internet à un débit trop faible vous pouvez contacter la Mairie de Tatinghem au 03. 1 38 03 47 ou la société Xilan au 09 8008 24 90, pour connaître toutes les modalités de souscription à l'offre Internet Haut Débit.

LES DÉCHETS VERTS

RAMASSAGE DES DECHETS VEGETAUX A DOMICILE

Suite à la fusion des Communes, les habitants de Tatinghem peuvent désormais bénéficier du ramassage des déchets végétaux à domicile. Sont concernées les personnes âgées de plus de 70 ans ou handicapées quel que soit leur âge, titulaires d'une pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie ou de l'allocation adulte handicapé.

Nouvelle organisation :
Les lundis pairs à Tatinghem
Les lundis impairs à Saint-Martin-au-Laërt
Ce service fonctionnera du 25 avril au 7 novembre 2016,
au domicile par les employés communaux, sur inscription à l'accueil des Mairies jusqu'au vendredi 16h00 dernier délai.

Point sur la réglementation mise en place :

- *Le vrac est interdit,*
- *Le volume est limité à 5 sacs ou poubelles de 100 litres (pouvant être portés facilement par les agents) et 5 fagots,*
- *Déposer vos déchets verts sur le trottoir au plus tard pour 8h30 le jour de la collecte ou la veille à partir de 19h00,*
- *Ce service ne doit bénéficier qu'aux seuls occupants des lieux. (Trop souvent les quantités sont supérieures aux volumes autorisés et ne correspondent pas en tout état de cause à la réalité de la surface du jardin entretenu).*

C'est en respectant ces quelques règles simples,
que la pérennité de ce service pourra être assurée.

COLLECTE DES DECHETS VERTS EN APPORT VOLONTAIRE

Jusqu'au **29 Octobre 2016**,
les services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer assurent l'enlèvement des déchets verts en apport volontaire,
à Saint-Martin-au-Laërt,
Parkings de la Place du Rivage et de la Rue des Fleurs,
Rues du 8 mai, de Bretagne et Impasse Blériot
tous les samedis de 8h00 à 13h00.

Vous pouvez y déposer gazon, feuilles, brindilles, branchages de diamètre inférieur à 15 centimètres. Seuls les déchets de tonte et de jardin seront donc acceptés par les agents chargés de la collecte.

Merci de ne pas mettre de sacs plastiques dans les containers.

DÉCHÈTERIE

Rue du Bras à Tatinghem Tél/Fax : 03 21 93 58 37
Horaires d'été (mi-avril à mi-octobre)
Le lundi de 13h30 à 18h45
Du Mardi au Samedi de 9h00 à 11h45et de 13h30 à 18h45
Fermée le dimanche et les jours fériés

CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

MAI

Dimanche 8

Stade de Saint-Martin-au-Laërt

Tournoi des jeunes organisé par l'A.O.S.M Football

Monument aux Morts de Tatinghem 11h30

Cérémonie commémorative de la Victoire de 1945

Monument aux Morts de Saint-Martin-au-Laërt 11h45

Cérémonie commémorative de la Victoire de 1945

Salle des Fêtes de Saint-Martin-au-Laërt

Loto du Comité des Fêtes de Saint-Martin-Au-Laërt

Lundi 16

Départ stade Jean Lengagne de Tatinghem

Randonnée "Marche Nordique" de l'Amicale Laïque

Samedi 21

PARIS ARRAS TOUR 2016

JUIN

Vendredi 3

Salle des Fêtes de Saint-Martin-au-Laërt

Gala de danse de l'association des Familles

Samedi 4

Salle Polyvalente de Tatinghem

10h/17h Salon Bio de Spondyl'act

Salle des Fêtes de Saint-Martin-au-Laërt

Concours de Coqs de l'association des Coquelets

Samedi 11

Complexe Polyvalent de Tatinghem

Gala de danse du T.A.L.C

Salle des Fêtes de Saint-Martin-au-Laërt

Concert du C.R.D. de la C.A.S.O

Dimanche 12

Quartier des Fleurs à Saint-Martin-au-Laërt

Brocante organisée par le Comité des Fêtes de Saint-Martin-au-Laërt

Vendredi 17

Salle Polyvalente de Tatinghem

Fête de la Musique organisée par le Comité des Fêtes

Samedi 18

Monument aux Morts de Saint-Martin-au-Laërt

Commémoration de l'appel du Général De Gaulle

Monument aux Morts de Tatinghem

Commémoration de l'appel du Général De Gaulle

Groupe Scolaire Saint-Martin-au-Laërt

Kermesse du Groupe Scolaire du Chemin Vert

Dimanche 26

Groupe Scolaire Tatinghem

Fête du Groupe Scolaire Léon Blum

Groupe Scolaire Saint-Martin-au-Laërt

Kermesse du Groupe Scolaire du Long Jardin

Complexe sportif place du rivage

9ème Foulées du Nard

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Dans le cadre de la Fusion des Communes de Tatinghem et Saint-Martin au Laërt, il a été décidé d'étendre le concours des maisons Fleuries à l'échelle de Saint-Martin-Lez-Tatinghem. Nous comptons donc sur une participation massive des Tatinghemois et des Saint-Martinois pour fleurir vos habitations afin de valoriser la 1ère Fleur décrochée en 2014, par la Ville de Saint-Martin au Laërt attribuée par le jury Régional des Villes et Villages Fleuris.

Inscription gratuite jusqu'au 30 juin 2016 dernier délai. Tous les lauréats sont récompensés par un bon d'achat.

Le bulletin d'inscription est disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site des deux Communes.

Passage du jury entre le 1er Juillet et le 29 Août 2016
Remise des lots : Courant Octobre 2016.

Ville de SAINT-MARTIN LEZ-TATINGHEM

Mairie déléguée de SAINT-MARTIN-AU-LAERT

COORDONNÉES

Place Cotillon Belin
Tél : 03.21.98.60.00
Fax : 03.21.88.54.24
Courriel : maire@ville-saintmartinaulaert.fr
Site Internet : www.ville-saintmartinaulaert.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi
8h30 à 12h15
Et de 13h30 à 17h00
Le vendredi
8h30 à 12h15
Et de 13h30 à 16h45

LES PERMANENCES

Le Maire
Le lundi de 17h00 à 18h30
Les Adjoints au Maire
Chaque samedi de 10h30 à 11h30

Mairie déléguée de TATINGHEM

91 Route de Boulogne
Tél : 03.21.38.03.47
Fax : 03.21.95.15.00
Courriel : contact@mairietatinghem.fr
Site Internet : www.tatinghem.fr

Du lundi au jeudi
9h00 à 12h00
Et de 13h30 à 17h30
Le vendredi
9h00 à 12h00
Et de 13h30 à 17h00

Le Maire Délégué
Le mercredi de 17h30 à 18h30
Les Adjoints et Conseillers Municipaux
Chaque samedi de 10h00 à 12h00
Et sur rendez-vous

MÉDIATHÈQUE DE SAINT-MARTIN-AU-LAËRT

Désormais l'adhésion à la médiathèque sera gratuite pour tous publics.

Rappel des horaires d'ouverture :

- Mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h
- Mercredi de 14h à 19h
- Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

MÉDIATHÈQUE DE TATINGHEM

L'adhésion à la médiathèque est gratuite .

Rappel des horaires d'ouverture :

- Lundi de 16h30 à 19h00
- Mercredi de 14h00 à 16h30
- Samedi de 9h30 à 12h00
- Et le 1er jeudi de chaque mois de 13h45 à 15h45

●●● PROJET DE MUTUELLE COMMUNALE

En France, plus de quatre millions de personnes ne possèdent pas de complémentaire santé. Ces personnes ne peuvent donc compter que sur la base du régime général de la sécurité sociale et renoncent ainsi à certains soins pourtant utiles. De plus en plus chère, la mutuelle devient un luxe pour beaucoup.

Une couverture santé complémentaire pour les habitants de St-Martin-Lez-Tatinghem ?

Une mutuelle communale ? De quoi s'agit-il ?

C'est une complémentaire comme les autres à la différence qu'elle est négociée pour tous les habitants de la commune, ce qui leur permet de bénéficier de meilleures prestations et de tarifs plus bas.

Comment la commune va-t-elle procéder ?

Avant de pouvoir vous proposer des contrats intéressants, nous devons passer par plusieurs étapes successives :

1-Recenser le nombre de personnes intéressées par le biais du questionnaire que nous vous invitons à remplir. Il est également à votre disposition en Mairie.

2-Mettre en place un comité de pilotage pour démarcher les mutuelles afin d'obtenir les meilleures conditions.

3-Informer la population au vu des résultats des négociations.

Ce projet vous intéresse ?

N'hésitez pas à remplir et à nous retourner pour le 30 juin 2016 le questionnaire confidentiel ci-contre et à en parler autour de vous.

Jean LEMARIE
Adjoint au Maire, Vice-Président du CCAS
Georges BIZET
Conseiller délégué aux Affaires Sociales et au handicap

QUESTIONNAIRE

(ce document reste confidentiel)

1) Bénéficiez-vous aujourd'hui d'une couverture santé complémentaire ? ☐ oui ☐ non

2) Si non, pourquoi ?

_____

3) Si oui, avez-vous :

☐ Une complémentaire santé
☐ Une complémentaire santé par votre employeur
☐ La couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)

4) En êtes-vous satisfait ? ☐ oui ☐ non

5) Qu'attendez-vous d'une complémentaire santé ?

_____

6) Seriez-vous intéressé (e) par une mutuelle négociée avec la Commune se Saint-Martin-Lez-Tatinghem ?
☐ oui ☐ non

7) Quelle est la composition de votre foyer ?

	Situation familiale	Date de naissance	Situation professionnelle
Nombre d'adultes	- -	- -	- -
Nombre d'enfants	- - - - -		

Si vous souhaitez être recontacté (e) à ce sujet, merci d'indiquer vos coordonnées :
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____
Courriel : _____

Merci de nous retourner ce questionnaire avant le 30 juin 2016 en le déposant en Mairie (sous enveloppe) ou en le renvoyant par courrier à l'attention de : CCAS de St-Martin-lez-Tatinghem Mairie 62500 St-Martin-lez-Tatinghem

Fusion.Com' - bulletin municipal n°1– MAI 2016
Siège Place Cotillon Belin 03.21.98.60.00 - 03.21.88.54.24
e-mail : mairie@ville-saintmartinaulaert.fr
Directeur de la Publication : Bertrand PETIT, Maire de la Commune nouvelle
Conception, réalisation, photographies : Commission et Service Communication
Impression : Indépendant Développement
Tirage : 2 600ex.